

République française

ARDECHE

## USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 27 mai 2025

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 19/05/2025

*vingt-sept mai deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY*

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 6

Contre: 1

Refus de vote  
0

Abstentions: 4

**Présents :** Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Bernard HILAIRE, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Monsieur Denis JOURDAN

### Objet: Adhésion association 'Fin Gras du Mézenc' - DE\_2025\_032

Monsieur le maire expose au conseil municipal le courrier reçu de l'association Fin Gras du Mézenc.

« Au-delà de l'aspect financier non négligeable bien évidemment pour le fonctionnement de l'association cette adhésion [...] est avant tout un gage de soutien, c'est pour cela qu'il s'agit d'une adhésion et non d'une subvention. »

"Les activités principales de l'Association Fin Gras du Mézenc sont la mise en oeuvre des contrôles et la promotion, principalement financées par les cotisations des éleveurs, bouchers et restaurateurs. La contribution des communes qui font le choix d'y adhérer s'ajoute donc à ces cotisations qui servent au financement de l'association et ne sont en aucun cas reversées aux éleveurs". La somme demandée pour l'adhésion à l'association « Le Fin Gras du Mézenc » s'élève à 250 euros.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide

- **D'ADHERER** à l'Association Fin Gras du Mézenc

- **DE S'AQUITTER** du règlement de sa cotisation de 250.00 € (deux cent cinquante Euros)

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Usclades et Rieutord, le 27/05/2025

Le Maire : Sébastien BOURDELY

Le secrétaire de séance : Denis JOURDAN

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le



ID : 007-210703260-20250527-DE\_2025\_032-DE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_  
et publié ou notifié